



# Conseil économique et social

Distr. générale  
21 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

#### 192<sup>e</sup> session

Genève, 5-8 mars 2024

Point 2.3 de l'ordre du jour provisoire

#### Coordination et organisation des travaux :

Systemes de transport intelligents et coordination  
des activités relatives aux véhicules automatisés

## Proposition d'amendements au tableau 1 du Document-cadre sur les véhicules automatisés/autonomes

### Note du secrétariat\*

Le texte ci-après est fondé sur le document informel WP.29-191-31 qui a été examiné par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) à sa session de novembre 2023. Le présent document est une proposition d'amendements au tableau 1 du document ECE/TRANS/WP.29/2019/34/Rev.2, tel que modifié par les documents ECE/TRANS/WP.29/2021/151 et ECE/TRANS/WP.29/2023/43. Il est établi à la demande du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/1175, par. 49) et soumis pour adoption.

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2024 tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6 (Sect.20), tableau 20.5), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



Tableau 1  
**Liste détaillée des priorités des travaux du WP.29 concernant les véhicules automatisés/autonomes**

Titre	Description des travaux (y compris des éléments repris du document ECE/TRANS/WP.29/2019/2)	Principes/éléments correspondants	Groupe de travail responsable	Principales cibles	Activités		Produit escompté/ Date limite de soumission au WP29
					Activités en cours	Activités futures	
Systèmes de conduite automatisés	Travailler sur les activités réglementaires concernant les systèmes de conduite automatisés, sur la base des résultats obtenus par les groupes FRAV et VMAD conformément au mandat que leur a confié le WP.29, y compris le document intégré de la session commune de ces groupes		GRVA  groupe de travail informel des systèmes de conduite automatisés	Systèmes de conduite automatisés	Rédaction d'un texte réglementaire sur les systèmes de conduite automatisés à utiliser dans le cadre des accords de 1958 et de 1998 (objet, champ d'application, définition, prescriptions générales, prescriptions fonctionnelles, procédures d'essai).	Combinaison du projet de texte réglementaire avec les dispositions administratives spécifiques et les annexes pour :	Juin 2026 : RTM ONU sur les systèmes de conduite automatisés  Règlement ONU sur les systèmes de conduite automatisés
						- un RTM ONU sur les systèmes de conduite automatisés et  - un Règlement ONU sur les systèmes de conduite automatisés	
					Ateliers du GRVA  (quatre fois par an)	Élaboration des dispositions administratives et des annexes nécessaires pour un Règlement technique mondial ONU (tâche 1)	Document d'orientation/d'interprétation
				Élaboration des dispositions administratives et des annexes nécessaires pour un Règlement ONU (tâche 2)			
				Élaboration d'un document d'orientation/d'interprétation (pour les deux accords) (tâche 3)			

Titre	Description des travaux (y compris des éléments repris du document ECE/TRANS/WP.29/2019/2)	Principes/éléments correspondants	Groupe de travail responsable	Principales cibles	Activités		Produit escompté/ Date limite de soumission au WP29
					Activités en cours	Activités futures	
Amendement aux Règlements ONU et aux RTM ONU en vue de leur adaptation à la conduite automatisée	À la suite des travaux menés en 2022/2023 sur l'examen des Règlements ONU et des RTM ONU (ECE/TRANS/WP.29/2023/86), adaptation des Règlements ONU et des RTM ONU recensés à la conduite automatisée		Tous les groupes, sur la base de leur groupe d'experts correspondant sur l'applicabilité des règlements aux systèmes de conduite automatisés	Systèmes de conduite automatisés	Élaboration d'amendements aux Règlements ONU et aux RTM ONU définis comme prioritaires dans le document ECE/TRANS/WP.29/2023/86	Élaboration d'amendements aux Règlements ONU et aux RTM ONU définis comme non prioritaires dans le document ECE/TRANS/WP.29/2023/86	Présentation du calendrier prévue à la session de mars 2024 du WP.29
Classement en catégories ou en sous-catégories des véhicules équipés d'un système de conduite automatisé	Déterminer s'il est nécessaire de définir de nouvelles catégories ou de nouvelles sous-catégories pour tenir compte des spécificités des véhicules équipés d'un système de conduite automatisé.		Groupe spécial d'experts conjoint du GRSG et du GRVA	Systèmes de conduite automatisés	Résolutions R.E.3 et S.R.1 à adapter si nécessaire		[mi-2024]
Cybersécurité et mise à jour des logiciels (à distance)	Les travaux de l'équipe spéciale de la cybersécurité et de la mise à jour des logiciels (à distance) sont en cours.  Projet de recommandations sur la marche à suivre (fondé sur un projet de prescriptions techniques)	g. Cybersécurité  h. Mises à jour logicielles	GRVA  groupe de travail informel de la cybersécurité et des mises à jour logicielles	Véhicules conventionnels et systèmes de conduite automatisés	Maintenir à jour les documents officiels concernant les Règlements ONU n <sup>os</sup> 155 et 156 et les recommandations concernant les dispositions uniformes.  Offrir des possibilités de mise en commun de connaissances, de données d'expérience et d'idées issues de l'application des réglementations ou normes nationales	Élaborer des textes concernant les recommandations sur les mises à jour logicielles après l'enregistrement et traiter les points adoptés par le GRVA.	Novembre 2024

